

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

**Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité
et de la Politique agricole**

Mardi 14 octobre 2008

SOMMAIRE

- 4 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 4 INTERPELLATIONS
- 4 de M. Stoffels sur « les quotas laitiers », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Stoffels, M. le Président, MM. Ancion, Borsus, M. Lutgen, Ministre)
- 7 de Mme Cassart-mailloux sur « la première année d'application de l'aide à l'investissement pour le développement de l'agriculture », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre)
- 9 de M. Borsus sur « les dégâts causés par les sangliers »; question orale jointe de M. Fourny sur « la réparation des dégâts causés par les sangliers »; question orale jointe de M. Wacquier sur « les pépinières abandonnées et les dégâts de gibier », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Borsus, M. Lutgen, Ministre, MM. Fourny, Wacquier, M. le Président)
- 13 de M. Wesphael sur « la communication récente de M. le Ministre sur un « plan d'action pics de pollution » »; question orale jointe de Mme Cassart-Mailleux sur « le nouveau plan d'action pour lutter contre les pics de pollution », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Wesphael, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre, M. le Président)
- 18 QUESTIONS ORALES
- 18 de Mme Cassart-Mailleux sur « la politique de promotion des produits agricoles », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre)
- 20 de M. Stoffels sur « les relations entre le monde agricole et la grande distribution », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre)
- 21 de M. Borsus sur « l'enquête publique organisée dans le cadre des plans de gestion par bassin hydrographique », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Borsus, M. Lutgen, Ministre)
- 21 de M. Borsus sur « le remplacement des canalisations en plomb », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, en son nom et au nom de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
(Orateurs: M. Borsus, M. Lutgen, Ministre)
- 23 de M. Ancion sur « l'exploitation d'un chenil en zone agricole », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Ancion, M. Lutgen, Ministre)
- 24 de M. Ancion sur « la difficile mise aux normes de certaines exploitations agricoles », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Ancion, M. Lutgen, Ministre)
- 24 de M. Borsus sur « la représentation des Ministres », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Borsus, M. Lutgen, Ministre, M. le Président)

- 25 de Mme Tillieux sur « la pollution du Samson », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre)
- 26 de M. Meureau sur « la décharge « Véolia » à Braine-le-Château », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Meureau, M. Lutgen, Ministre)
- 28 de Mme Fassiaux-Looten sur « les conséquences de la crise financière sur le monde agricole », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Fassiaux-Looten, M. Lutgen, Ministre)
- 29 de M. Delannois sur « la pollution aux hydrocarbures sur l'Escaut », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Delannois, M. Lutgen, Ministre)
- 30 de Mme Dethier-Neumann sur « le renouvellement des permis du Centre d'enfouissement technique (CET) de Habay et le ruisseau de la Tortrue », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre, M. le Président)
- 32 LISTE DES INTERVENANTS
- 33 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE
LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert Meureau, Président.

La séance est ouverte à 10 heures 16 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte. Aujourd'hui, nos travaux consistent en 6 interpellations et 18 questions orales. Je constate que dans l'ordre du jour, il n'est fait mention que de la matinée. Il va sans dire que j'aurais dû renseigner la Commission à 10 heures et à 14 heures. Néanmoins, tout dépendra de l'avancée de nos travaux. Si j'estime qu'il est possible de terminer vers 13 heures, 13 heures 30, nous continuerons sans interruption.

Par ailleurs, j'apprends que M. Senesael est malade et reporte dès lors ses questions sur «l'affectation d'un agent de la Division Nature et Forêt dans la zone Tournai Nord» et sur «l'utilisation de sacs réutilisables».

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LES QUOTAS LAITIERS»

M. Edmund Stoffels (PS). – Je tiens d'abord à vous remercier d'avoir accepté de reporter précédemment cette interpellation.

En sa séance consacrée à la problématique des quotas laitiers, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture un avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 septembre 2004 relatif à l'application du prélèvement dans le secteur du lait et des produits laitiers.

Il a chargé le Ministre de l'Agriculture de présenter ce projet à la concertation avec les Régions et l'autorité fédérale.

Il charge le Ministre de l'Agriculture de requérir l'avis du Conseil d'État sur ce projet dans un délai de 30 jours, conformément à l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 1°, des lois sur le Conseil d'État, et de lui représenter ensuite ledit projet.

Outre l'avis du Conseil d'État, il me semble indispensable que le secteur soit aussi entendu.

Vu les fluctuations rapides et importantes des prix du lait, les producteurs de lait s'inquiètent de façon générale pour leurs conditions d'existence et tout particulièrement pour le régime des quotas laitiers. Toute mesure qui vise à modifier ce régime doit, à mes yeux, faire l'objet d'une large consultation avec les organisations d'une part — on entendra alors les représentants des syndicats agricoles —, mais aussi avec les agriculteurs eux-mêmes, que ce soit sur des questions touchant les quantités de quotas, les conditions de distribution ou de redistribution des quotas — ce qui intéresse particulièrement les jeunes agriculteurs —, leur prix — qui est un facteur de coût de production — et leur liaison au sol.

Il me revient que les agriculteurs ne sont pas seulement intéressés chacun à titre individuel, par exemple pour s'adapter aux conditions de production, mais aussi à titre collectif. Le régime des quotas leur permet de mieux réguler l'offre par rapport à la demande et de maintenir voire de négocier ainsi un prix plus attractif pour chaque litre produit.

Il est vrai que toute augmentation du nombre de quotas intéressera ces agriculteurs peu solidaires avec leurs collègues. À court terme, ils en profitent. Néanmoins, à moyen terme, tout le secteur en souffrira. En effet, c'est le ou les deux pourcents de lait de trop ou de trop peu sur le marché qui provoquent les hausses et les chutes du prix. S'il y en a un peu trop, les laiteries, qui sont pourtant les alliés des producteurs notamment au travers des coopératives, ne pourront plus négocier des prix avantageux avec les grandes surfaces dont les moins chères — très souvent la chaîne de magasins Aldi — dictent le prix à tout le secteur. La politique agricole a donc tout son

rôle à jouer en régulant, à travers les quotas, les quantités produites en essayant que l'offre et la demande se retrouvent dans un juste équilibre permettant de satisfaire à la fois l'intérêt du producteur, dont l'objectif est de recevoir un prix correct pour sa production, et ceux des consommateurs dont l'objectif est d'obtenir un prix abordable et une qualité suffisante.

Si nous ne trouvons pas d'issue à ce problème, nous risquons de perdre des emplois dans le secteur, qui sera de plus en plus marqué par une concentration de la production laitière. Ce sera la fin de l'agriculture de type familial.

Lors de notre réunion de Commission consacrée aux problèmes agricoles, nous avons disserté sur cette notion d'agriculture familiale. Je dirais simplement qu'il s'agit d'une agriculture à taille humaine qui permet à un ménage de tirer des revenus suffisants de l'exploitation de sa ferme. Il s'agit d'un modèle agricole intégré qui respecte les êtres humains et l'environnement.

Concernant le problème du lait en tant que tel, je vais revenir sur deux revendications de ceux qui luttent pour un prix plus attractif en faveur des producteurs.

Au niveau des laiteries :

- versement de 0,5 centime par kg de lait dans un fonds destiné à financer les mécanismes régulateurs du marché du lait ;
- fin de la politique qui exonère éventuellement celui qui dépasse son quota des pénalités.

Au niveau politique :

- mise en réserve nationale de 2% des quotas ;
- introduction de mécanismes souples régulant les quantités sur le plan européen ;
- protection effective des marchés intérieurs contre les importations de lait moins cher ;
- fin des aides à l'exportation de produits laitiers vers d'autres continents ;
- assouplissement du régime des quotas afin de mieux équilibrer l'offre et la demande ;
- donner aux producteurs la capacité de s'associer afin de mieux pouvoir intervenir dans la régulation des quantités produites ;
- plus de transparence dans le marché du lait ;
- régime d'aides aux agriculteurs qui doivent produire dans des conditions difficiles comme ceux résidant dans des régions défavorisées.

Pouvez-vous nous faire part de votre analyse sur cette problématique et de votre avis sur les revendications des producteurs ?

Partagez-vous, au-delà du principe général d'une lutte pour un prix plus juste, les mesures concrètes proposées par les agriculteurs eux-mêmes ? Y a-t-il d'autres mesures que vous proposez aux agriculteurs visant soit à réduire le coût de production, soit à augmenter le prix au litre de lait ?

Il me semble que les positions des producteurs laitiers et celles de la principale organisation agricole wallonne ne soient pas les mêmes. Qu'en est-il ?

Quelle est la marge de manœuvre de la Région wallonne quand on sait que l'avenir des quotas laitiers a fait l'objet de négociations beaucoup plus larges ? Y a-t-il une chance de maintenir le régime des quotas ou de le remplacer par un autre mécanisme régulateur des quantités produites ?

Avons-nous des possibilités d'intervenir au niveau fédéral lorsqu'on se prépare à augmenter globalement le nombre de quotas, par exemple de 2%, sachant que les structures de production de lait et donc les intérêts des producteurs sont totalement différents au nord et au sud du pays ?

M. le Président. – M. Ancion a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Claude Ancion (MR). – Il est un fait qu'à l'heure actuelle, avec la période trouble que nous connaissons, le prix à la production pose problème et ce d'autant plus que cela est en interaction avec la question des quotas laitiers. Aussi, je souhaiterais savoir ce qu'il en sera de ce régime des quotas laitiers. Pourra-t-on les maintenir ? Suite à la période trouble actuelle, sans la politique des quotas laitiers, on risquerait, d'ici quelques années, de renvoyer l'agriculture dans un vrai marasme. Il convient de permettre aux agriculteurs de vivre de façon décente.

M. le Président. – M. Borsus a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Willy Borsus (MR). – Je souhaiterais me faire l'écho de quelques témoignages qui m'ont été faits :

- un agriculteur vient d'abandonner sa spéculation laitière et cherche du travail en-dehors de ce secteur;
- un administrateur de la laiterie de Houx m'a informé qu'il ne savait pas quoi faire;
- en Province du Luxembourg, 80 crédits-soudure ont été refusés, eu égard à la situation des fermes;
- à Ciney, à l'AWE, on n'a jamais connu une telle situation avec les difficultés de paiement rencontrées par les agriculteurs;
- un agriculteur m'a fait savoir que si son prix de revient passe en dessous de 10 francs, il ne gagnera plus rien et sera mort.

Je me fais l'écho de ces propos car la situation est extrêmement aigüe. Sommes-nous au bout de ce qu'il est possible de faire pour ce secteur au niveau régional? Je vois la détresse croissante des agriculteurs. Il convient de trouver des solutions. Je suis prêt à participer à un débat avec le secteur s'il échet.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il est toujours intéressant d'entendre des témoignages divers. Pour ma part, j'en ai entendu hier jusqu'à 1 heure du matin alors que j'étais à Genappe.

Je partage votre avis quant à la nécessité d'une concertation du secteur. Le secteur agricole a toujours été consulté. Néanmoins, si nous prenions pleinement l'avis de chacun, nous aurions autant de décisions politiques. Quoi qu'il en soit, j'ai un grand respect pour la concertation agricole. À ce titre, tous les projets en cours ont été demandés par les organisations syndicales, notamment concernant les quotas. À ce titre, nous avons mis en place divers éléments tels que la suppression de l'obligation de reprise des terres agricoles, la quantité de lait en location illimitée et la suppression de la limitation de la franchise.

Nous avons adapté la demande européenne à la réalité de notre Région.

La règle du prélèvement et des quotas est nationale. La franchise consiste en la répartition, après coup, de tous les quotas non utilisés.

Tous ces éléments ont amélioré la situation en utilisant la plus grande souplesse possible.

Vous me demandez, en quelque sorte, un bilan de santé. Dans toutes les discussions, nous n'avons pu constater personne demandant la hausse de 2% des quotas. Nous ne sommes pas le plus grand État membre et avons, en outre, une divergence de vue avec la Flandre quant aux quotas.

Quand nous avons voulu instaurer les quotas laitiers, certains se sont battus contre ce mécanisme. Je me réjouis de voir qu'aujourd'hui, tout le monde est d'accord: le marché doit être régulé. Il y a néanmoins quelques dérives.

Oui, la Région wallonne continuera à défendre la gestion de l'offre. J'ai pris différents contacts avec différents États membres dans ce sens, pour les faire changer de position. La crise économique actuelle va peut-être faire prendre conscience aux États que le marché livré à lui-même entraîne certaines dérives.

Quant à la chute du prix du lait, je constate, concernant le transfert de la somme de livraison, de mai à juillet, un déficit de 74 millions de litres en un an. À l'époque, il n'y avait pas d'influence sur le prix. Cette chute a vu le jour avant même la mise en oeuvre de ces 2%.

Je regrette le démantèlement de l'Organisation commune du lait. La France joue un grand rôle de concertation. J'espère que dans les prochaines semaines la situation s'améliorera.

En outre, les 2% mis en place ne sont pas récurrents. Ce pourcentage sera décidé à chaque fois par rapport à la réalité du terrain.

Je suis étonné de la position que défend la Flandre, mais les discussions ne sont pas terminées. Je m'étonne d'autant plus que cette discussion est plus difficile à faire «atterrir» en Flandre que chez nous. Nous avons visé l'accessibilité aux jeunes pour reprendre des quotas. Je m'en félicite et m'en réjouis.

Concernant les dispositions que vous mettez en avant dans votre interpellation, j'ai été étonné par certaines propositions. Le financement de régulation des quotas doit être mis en oeuvre, mais au niveau européen et pas seulement belge. Si votre proposition va dans ce sens, je m'y refuse. De plus, pourquoi demander aux agriculteurs de financer des mécanismes régulateurs? Je ne comprends pas le bien fondé d'une charge supplémentaire sur les agriculteurs. Concernant les exonérations de pénalité, il n'y a pas de pénalisation supplémentaire au-delà de la charge et je ne le souhaite pas. Enfin, concernant un mécanisme source de régulation, je vous rejoins.

Je me suis battu, au mois de juin, pour un regroupement possible. J'ai été étonné de la réponse positive de la commissaire qui n'a pas balayé ma proposition d'un revers de la main. C'est un élément important. Nous avons des outils disponibles tels que le regroupement des producteurs laitiers. Cela ne sauve ni les marchés, ni les producteurs, mais les outils sont utilisés à plein.

La solidarité doit continuer à intervenir. Dans la précédente situation problématique que nous avons connue avec la Communauté germanophone dans ce secteur, si nous avions perdu le contrat que vous connaissez en 2005, nous serions dans une position catastrophique. Il y a un aspect humain très important par rapport à votre Région.

Nous constatons aujourd'hui différents prix sur le marché suivant les contrats passés par les producteurs. Ces différences vont de 4 à 5 francs.

Nous avons des discussions importantes pour être plus forts sur le marché intérieur wallon et également en matière d'exportations. Nous aurons de nouveaux contacts à l'avenir pour renforcer encore notre position.

Une bataille va s'engager au niveau européen et je mettrai toute ma volonté pour défendre notre position et améliorer l'offre de notre Région.

Nous constatons des problèmes avec les pays de l'est qui sont très libéraux en la matière et qui ne sont pas concernés par les quotas laitiers.

Concernant les crédits de soudure, nous n'avons pas les mêmes chiffres, mais nous pouvons faire le point à ce propos sans aucun problème.

M. Edmund Stoffels (PS). – Nous sommes sur la même longueur d'onde concernant les objectifs à atteindre. Il ne faut pas quitter ce mécanisme de quotas laitiers.

Les inquiétudes portent sur la méthode employée. J'ai bien compris que nous ne sommes qu'un petit pion au niveau européen. La question ne peut pas être résolue au seul niveau européen. Je suis inquiet quand je vois la position de certains pays en la matière.

Un point important, ce sont les négociations qui doivent avoir lieu entre les producteurs, l'ensemble des commerçants et les grandes surfaces. Cela aura des conséquences sur les prix pour le consommateur.

M. Willy Borsus (MR). – La dynamique du soutien aux filières du secteur est très importante. Je confirme que la situation est très alarmante pour de nombreux producteurs qui sont au bord du gouffre.

INTERPELLATION DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE»

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – L'AIDA est un dossier relativement complexe, j'en conviens, mais essentiel au développement des exploitations agricoles de la Région wallonne et plus particulièrement aux jeunes désireux de se lancer dans ce métier. Ce qui, il faut bien le reconnaître, constitue un véritable challenge.

Voici près de deux ans que l'aide à l'investissement, nouvelle mouture, a été mise en place. Dès lors, il me semble essentiel d'apporter les éléments de réponse nécessaires aux interrogations qui subsistent.

Dans un premier temps, il me semble important de réaliser un état des lieux de l'ancien Fond d'Investissement agricole. Tous les dossiers rentrés sous ce fond sont-ils finalisés? Cet aspect du dossier est-il clôturé?

Concernant l'AIDA, pouvez-vous nous fournir le nombre de dossiers rentrés?

Quel est le taux finalisé de ces dossiers? Quel est, respectivement, le taux de dossiers acceptés et le taux de dossiers refusés? Concernant les dossiers jugés défavorables, qu'en est-il exactement? Etant donné que certains dossiers ont reçu un avis défavorable, quels sont les moyens auxquels peut recourir le demandeur pour obtenir une nouvelle décision?

Plus précisément, quel est le nombre de dossiers introduits dans le cadre d'un changement de matériel? Quel est le taux de dossiers jugés favorables? Quelles sont les principales raisons avancées justifiant le refus de l'aide?

Concernant le stage lors de l'installation, je constate que celui-ci est reporté au 1^{er} janvier 2009. Ce report n'était-il pas prévisible dès le départ? Quelles garanties apportez-vous quant à la mise en œuvre correcte des stages début 2009?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous rejoins sur le fait qu'il existe une complexité forte dans ce dossier. On compte quatre règlements européens en matière d'aide à l'investissement.

La non-rétroactivité a changé les règles et nous avons dû adapter nos règlements. Auparavant, on pouvait demander une aide à l'investissement par après, ce que l'on ne peut plus faire aujourd'hui. Nous avons pris un arrêté le 18 juillet dernier qui est en discussion avec le secteur et qui fait suite à l'avis du Conseil d'État afin d'apporter, suite à ces changements, la plus grande souplesse au système. J'irai le plus loin possible par rapport aux règles européennes et nous serons les plus généreux au niveau de l'Europe. Je ne peux pas faire mieux ni plus.

Je reconnais que nous devons améliorer la rapidité dans le traitement des dossiers. M. Daerden a marqué son accord pour engager du personnel supplémentaire.

Les aides à l'investissement, c'est 175 millions d'euros pour la période 2007-2013. Elles ont largement augmenté en Région wallonne et elles augmenteront encore.

Concernant le FIA, c'est-à-dire les vieux dossiers, ils ont tous été traités sauf une dizaine provenant de Malmédy car nous n'avons pas assez d'agents de langue allemande et nous avons du mal à les trouver.

Pour ce qui est des AIDA, plus de 2.000 dossiers ont été rentrés. Quarante pourcents sont en service extérieur pour analyse, 30% sont arrivés au service central et 30% ont été traités. Environ 60% des dossiers sont favorables, les autres étant défavorables. Les causes des réponses négatives sont liées à la référence revenus, au matériel de remplacement et à l'incohérence du budget présenté.

Il existe une possibilité de révision de ces dossiers. Les recalés peuvent introduire un recours chez moi. Il y en a 30 aujourd'hui.

Nous avons différentes pistes pour remédier aux problèmes constatés. Nous pensons à une référence revenus différente, plus facilement applicable. Ce serait une référence revenus moyenne, dans un ratio de 1 à 3 plus facilement calculable. Le but est de ne pas aider les agriculteurs qui n'en n'ont pas besoin mais de nous concentrer sur ceux qui doivent réellement être aidés.

Concernant le matériel de remplacement, c'est un élément qui existe dans le règlement européen. Dans le premier arrêté, j'avais mis des références d'amélioration de la productivité. Je veux aujourd'hui arriver à un système plus souple. Cela ne figurera plus dans l'arrêté, mais ce sera une instruction donnée à l'administration. Je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant.

J'ai également demandé que l'on puisse expliquer à l'agriculteur en quoi son budget est incohérent. Il y a tout un travail à réaliser de présentation et de prise en compte des aspects comptables.

Quant aux stages pour jeunes, la règle sera applicable au 1^{er} janvier prochain. Entre 120 et 150 dossiers sont traités annuellement. Dans 10% des cas, l'expérience professionnelle et la formation sont insuffisantes par rapport aux exigences demandées. Or, les consultants nous disent qu'il devrait être possible de revoir les choses dans certains cas, qu'il faudrait pouvoir entendre les gens. Nous devrions l'envisager afin de voir si on ne peut pas accepter un dossier qui, même s'il ne remplit pas toutes les exigences, comporte des aspects positifs en matière de rentabilité notamment. Cependant, je ne veux pas donner de faux espoirs, tout doit être validé prochainement. Le nombre de stages devraient croître à l'avenir.

Mon engagement dans ce dossier est total. La mise en oeuvre effectuée par l'administration est vérifiée et contrôlée. Nous donnons les moyens pour accélérer les procédures.

Le FIA avait mis quelques années pour être opérationnel. Dans cette nouvelle structure, on ne peut pas viser l'ensemble des cas, il faut mettre en place une jurisprudence.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Pouvez-vous me transmettre votre réponse écrite?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oui, mais vous n'aurez pas toutes les statistiques de chaque dossier. Il y en a énormément et il y a 20.000 critères à vérifier. Cela demanderait trop de temps et l'engagement de trois agents qui, pendant ce temps, ne pourraient pas traiter les dossiers.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je ne vous demande pas cela.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous donnerai ce qu'il est possible de vous donner.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je comprends bien tout le travail de l'administration. Mon rôle est de faire le point sur ce dossier qui est polémique.

Il ne reste que dix dossiers au niveau du FIA, tant mieux, il faut clôturer les choses.

Concernant les AIDA, la possibilité d'un recours chez vous est une avancée importante. J'espère qu'il y aura une certaine tolérance dans votre appréciation et que le recours sera traité rapidement.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il n'y a jamais eu autant d'investissements en matière d'agriculture cette année. Les AIDA n'ont empêché aucun investissement.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Par rapport aux revenus moyens, vous voulez faire une avancée, je vous demande de la mesurer pour le bien des agriculteurs et en concertation avec la FWA.

Sur le fond du dossier nous ne sommes pas d'accord en matière d'AIDA. La période transitoire se termine et il est temps aujourd'hui que les agriculteurs aient réellement accès à une aide agricole de la Région wallonne. En cas de refus, il faut un recours et une tolérance de la part de la Région wallonne.

INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES SANGLIERS»

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA RÉPARATION DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES SANGLIERS»

QUESTION ORALE DE M. WACQUIER À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LES PÉPINIÈRES ABANDONNÉES ET LES DÉGÂTS DE GIBIER»

M. Willy Borsus (MR). – J'ai eu l'occasion de vous interroger récemment, dans le cadre d'une question d'actualité, sur les dégâts causés par les sangliers. Ayant eu de nombreuses réactions suite à cette intervention, je me permets de revenir aujourd'hui plus longuement et surtout, plus concrètement, sur ce sujet avec, notamment, une série de propositions.

Il faut agir, aller beaucoup plus loin. Des habitants de Jambes, du quartier de Géronsart, m'ont remis une copie de la pétition qu'il vous ont envoyée ainsi qu'à M. Etienne. Ils en ont assez des sangliers.

Les agriculteurs sont confrontés à des dégâts importants et il est très difficile d'être indemnisés. La biodiversité est également victime des sangliers.

Pour rappel, l'état de l'environnement wallon le confirme: «Les populations de grands ongulés ne cessent de croître en Région wallonne. Et cette progression est devenue problématique pour la sylviculture, l'agriculture et la biodiversité.» En 2007, la population de sangliers était estimée à quelque 21.000 individus, soit un triplement de l'effectif en 20 ans. Les raisons de cette prolifération sont multiples: meilleures conditions alimentaires, hivers cléments, augmentation de superficies boisées, présences de zones non chassées et prélèvements par la chasse parfois insuffisants.

Nous constatons en outre une situation de danger pour les automobilistes le long des routes. Il faut que cela cesse et examiner des mesures complémentaires. Si l'on constate une zone de surpopulation, il faut envisager une éradication partielle.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce n'est pas très précis ce que vous proposez.

M. Willy Borsus (MR). – Je suis ouvert à la discussion et je ne veux rien imposer.

Le situation est aigüe et j'appelle une réaction forte.

Je propose donc, notamment après concertation avec la Fédération wallonne de l'agriculture, différentes pistes pour résorber ce problème de surpopulation:

- autoriser les tirs nocturnes en plaine ;
- pouvoir chasser deux heures avant le lever du soleil et jusqu'à minuit ;
- ne pas interdire les battues pendant le week-end comme c'est le cas dans certaines communes ;
- interdire certaines restrictions de tirs ;
- reconnaître le sanglier comme espèce nuisible ;
- lancer de véritables campagnes d'éradication dans certains endroits ;
- modifier les conditions de nourrissage.

Je souhaite également que l'on crée un mécanisme d'indemnisation pour les victimes des dégâts occasionnés par les sangliers.

M. Dimitri Fourny (cdH). – La problématique du gros gibier en surnombre et des dégâts occasionnés par celui-ci est bien connue de tous, et certainement dans le sud Luxembourg. Il s'agit d'une problématique environnementale mais également économique.

Le débat n'est pas neuf, il a été entamé au mois de mars. Vous avez pris la responsabilité de tenir une table ronde avec tous les acteurs du secteur, dont les chasseurs pour dégager des pistes équilibrées. Étaient présents lors de cette table ronde:

- une délégation du Conseil supérieur wallon de la chasse ;
- des représentants de l'Union des villes et des communes ;
- des représentants des propriétaires privés ;
- des représentants des agriculteurs ;
- des représentants des pépiniéristes ;
- des représentants de la fédération des chasseurs de grand gibier.

Différentes solutions ont été envisagées dont par exemple la pose de clôtures le long des voiries. Aucune solution ne peut être prise dans la précipitation.

On m'a informé que les premières chasses, cette année, ont été phénoménales. Il faut voir si les plans des tirs ne vont pas être modifiés.

Par ailleurs, se pose toute la problématique de la procédure en matière d'indemnisation. Une requête doit être adressée au Juge de Paix qui réunit les agriculteurs et les chasseurs sur le terrain.

Toutefois, ce principe est intervenu le 21 mars 2007 et est inapplicable pour le gros gibier. Il ne concernait alors que les lapins.

Le mode d'introduction de la requête judiciaire importe. Il y a une question préjudicielle posée devant la Chambre constitutionnelle. En effet, si la requête judiciaire doit être introduite par citation, cela nécessite l'intervention d'un huissier et la désignation d'un expert. Ce mode de procédure est lourd, long et coûteux.

M. Pierre Wacquier (PS). – La production brunehautoise de la «Capitale wallonne de la Pépinière» s'étend sur plus de 350 hectares et 90% de sa production est destinée à l'exportation.

La problématique qui m'amène à vous solliciter aujourd'hui concerne les parcelles de pépinières abandonnées et les dégâts de gibiers qui en découlent. En effet, sur les 350 hectares de pépinières que compte l'entité, certaines parcelles de pépinières sont abandonnées depuis plus de 12 ans. De par cet abandon, ces parcelles ne sont plus reprises en tant que pépinières et échappent dès lors aux contrôles de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire et de la Région wallonne. En corollaire, elles constituent des réservoirs de maladies, chancres, ronces, épines, etc.

Monsieur le Ministre, vous maîtrisez bien la problématique et vous savez que pour pouvoir produire, exporter et vendre, des contrôles réguliers sont effectués et qu'en cas de maladie, la destruction immédiate est ordonnée avec comme conséquence une perte du certificat phytosanitaire et une chute économique irréversible. Paradoxalement, pour ce qui est des pépinières abandonnées, la destruction immédiate n'est pas prévue.

Les parcelles abandonnées sont donc un réel danger et risquent de contaminer les pépinières saines car elles constituent un réservoir d'insectes, de maladies, de petits et grands gibiers.

Le Conseil cynégétique reste discret. Pour ce qui est des pépinières abandonnées, la destruction n'est pas prévue.

Dans le CWATUP, il n'y a aucun article faisant référence à la destruction de cultures après 12 ans d'abandon. En effet, aucune allusion n'est faite aux pépinières forestières, fruitières, ornementales ou de conifères.

M. le Ministre peut-il m'indiquer si d'une part, une modification du CWATUP est envisageable afin de rendre obligatoire la destruction d'essences forestières ornementales et conifères après 12 ans d'abandon? D'autre part, s'il est envisageable de donner l'autorisation de détruire tout gibier se trouvant à l'intérieur d'une pépinière?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce problème était déjà bien présent lors de ma prise de fonction, il y a quatre ans. Différents éléments ont été mis en oeuvre :

- la souplesse de la destruction avec l'avis de l'ingénieur plus celui du Ministre;
- la simplification au travers d'une déclaration de battue pour les sangliers;
- la battue dans les maïs à partir du 1^{er} août.

Si certains chasseurs ne jouent pas leur rôle de régulation, on peut mettre en oeuvre toutes les mesures que l'on veut, cela ne sert à rien.

Il y a eu prolifération de sangliers du fait notamment du manque de destruction, de nourrissage et de contexte météorologique.

Le problème de la prolifération des sangliers est fort présent dans le Nord du sillon Sambre et Meuse. L'une des possibilités qui existent pour la freiner réside dans les conseils cynégétiques qui ont un rôle à jouer. Certains conseils ont pris des dispositions dans leur règlement d'ordre intérieur afin d'interdire, par exemple, le tir de laie de plus de 50 kilos. Ainsi, j'ai «ouvert le robinet» au maximum et certains conseils cynégétiques l'ont fermé. C'est inacceptable.

Concernant les plans de tir, ceux-ci ont été revus à ma demande, de manière exponentielle. Ce n'est pas tout de hausser les quotas, il y avait des abus dans le chef des conseils cynégétiques. Aussi, allons-nous mettre en place une nouvelle disposition cette année: fin novembre, nous ferons le point et si les quotas ne sont pas atteints à hauteur de 75%, ceux-ci seront redistribués au sein des conseils cynégétiques. Il y aura, dès lors, la possibilité pour les autres chasseurs d'atteindre ce quota.

D'autres éléments doivent être pris en compte. On a parlé du nourrissage. J'ai réuni une table ronde qui s'est tenue à plusieurs reprises, réunissant agriculteurs, chasseurs et administration. On y aborde le nourrissage, les dates d'ouverture de chasse, les modifications de destruction, les frais d'indemnisation et la réalité juridique de la citation. Concernant celle-ci, aujourd'hui l'interprétation peut varier. Nous allons étudier la question de la réalité d'application de la loi. Ainsi, une dizaine de points sont-ils étudiés au sein de ces réunions tels que par exemple, la réglementation des périodes d'ouverture, les loyers de chasse et la mise à plat de politiques des clôtures. Cette table ronde doit terminer maintenant son travail. Les acteurs réunis ne sont pas d'accord entre eux quant à la proposition à remettre touchant sangliers et cervidés.

Il est un fait qu'on peut agir de façon ponctuelle dans certains endroits, pour des raisons de sécurité. Par exemple, à Wépion, on a posé des cages de capture avec des résultats très relatifs.

Je vais revenir auprès de vous dans les prochains jours avec les recommandations qui me seront faites.

Cette table ronde se réunit depuis trois ou quatre mois. Il est temps qu'elle me remette un avis. Je tiens à souligner la qualité des échanges qui s'y tiennent, mais ayons bien à l'esprit qu'il s'agit d'une matière très sensible.

Concernant la pépinière citée, l'article du CWATUP prévoit un permis d'urbanisme pour le boisement. La zone peut donc être boisée. Toutefois, si elle devient agricole, il faut une demande de permis d'urbanisme. Ce qui importe, c'est de savoir si ces pépinières abandonnées sont couvertes par un permis d'urbanisme. Si ce permis est expiré et que les parcelles sont toujours boisées, il y a vraisemblablement infraction. J'en ferai part à mon Collègue, André Antoine, afin que soit demandé au fonctionnaire délégué un rapport complet. Je ne crois pas utile de modifier le CWATUP dans le cas présent. Il y a sanction par obligation de remettre le terrain en l'état.

Concernant les destructions, chaque fois que j'ai reçu une demande émanant d'une autorité publique de destruction de cervidés, je l'ai acceptée. Nous sommes à un taux de 95% de destruction de cervidés et de sangliers. N'hésitez pas à introduire des demandes de battue et de destruction. Sauf abus, elles seront accordées.

Un élément intéressant a été soulevé par M. Fourny sur les aspects juridiques et les délais. Je demanderai à cette table ronde de voir comment clarifier l'ensemble des procédures.

Pour le reste, je reviendrai près de vous. Si vous voulez y être associés, je n'y vois aucun problème.

M. Willy Borsus (MR). – Je vous remercie pour ces différents éléments de réponse. La situation est extrêmement préoccupante. Nous sommes tous d'accord. La table ronde est en route. Il faut lui fixer une échéance. Il faut des pistes pour la fin de la période de chasse.

De plus, un processus consultatif est en route. Chacun doit remettre son avis afin de pouvoir, au final, trancher la question.

Je réponds positivement à votre proposition de main tendue.

Concernant la procédure d'indemnisation, celle-ci s'octroie via une action en justice de paix. Nous sommes déjà là dans une situation conflictuelle. Il convient de mettre en place quelque chose en avant, soit via les conseils cynégétiques, soit comme en France afin d'éviter tout conflit judiciaire.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Sur l'aspect des indemnités, lorsque je prenais tout à l'heure l'exemple de conseils cynégétiques ayant pris des dispositions dans leur règlement d'ordre intérieur allant à l'encontre de mes recommandations, j'estime qu'ils sont dès lors responsables par rapport aux dégâts occasionnés. Ils sont donc responsables quant aux compensations à octroyer aux agriculteurs. C'est une piste sur laquelle je travaille. Cela permettrait une compensation rapide aux agriculteurs.

M. Willy Borsus (MR). – Au niveau du CWATUP, si les articles cités ne vont pas être modifiés au sens strict, vous savez que le RESA ter est en première lecture. Ils seront donc quand même touchés. Je vous invite à porter ce message au Gouvernement.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je prends acte des différentes réponses du Ministre qui se veulent constructives et soucieuses de la réalité du terrain.

Concernant les conseils cynégétiques, le fait que les chasseurs s'arrangent entre eux en fin d'année me paraît une bonne piste.

Je note l'excellente mesure quant à l'évaluation des quotas fin novembre. Je pense que la mesure est excellente.

Au niveau de la table ronde, vous nous avez présenté les différents thèmes abordés. Vous avez la volonté d'aboutir rapidement. Il conviendrait d'avoir un avis pour la saison 2009, soit dans six mois.

Je remercie le Ministre pour son action en la matière.

M. Pierre Wacquier (PS). – Je remercie le Ministre.

M. le Président. – Nous interrompons notre Commission à 12 heures 30 pour la reprendre à 14 heures. Je suspends la séance quelques minutes.

- La séance est suspendue à 12 heures 01 minute.

- La séance est reprise à 12 heures 08 minutes.

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA COMMUNICATION RÉCENTE DE M. LE MINISTRE SUR UN «PLAN D'ACTION PICS DE POLLUTION»»

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LE NOUVEAU PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LES PICS DE POLLUTION»

M. Bernard Wesphael (Écolo). – La semaine passée, vous avez communiqué au sujet de l'adoption par le Gouvernement wallon d'un plan d'action «pics de pollution». Si je puis me réjouir de voir la Région prendre en charge cette question, suite aux récentes alertes en la matière et de la cacophonie qui s'en est suivi sur le terrain, je ne puis que vous interpeller sur le contenu exact de vos propositions, sur leur opérationnalité.

Si je m'en tiens à la notification du Gouvernement wallon de ce 2 octobre, je note que le Gouvernement approuve, d'une part, le «principe» d'«implémenter, à terme, des mesures généralisées de gestion du trafic», ainsi que certaines autres mesures et vous charge (ainsi que le Ministre Daerden) de solliciter les autres Régions pour déterminer un cadre contraignant à la mise en œuvre de ces mesures.

Il ne s'agit pas de la communication d'un plan telle que vous l'avez faite. Ce plan semble ne reposer sur aucune réalité juridique.

Je souhaite dès lors vous demander quelle est la force juridique de votre plan.

Je souhaite également savoir sur quelle base légale vous allez imposer des «limitations et arrêts de production» aux entreprises.

Y a-t-il un support normatif? Un décret? Un arrêté? À partir de quelle date ces mesures entreront-elles en vigueur?

D'une manière plus ciblée, pouvez-vous dès lors m'apporter des précisions sur les aspects suivants.

Vous parlez dans votre communication de plans qui doivent être communiqués à l'administration pour le 31 octobre 2008. De quels plans s'agit-il? S'il s'agit de plans d'entreprises, comment celles-ci ont été sollicitées?

Vous évoquez le renforcement des mesures en matière de transport en commun. Ne nécessitent-elles pas une coordination avec votre Collègue M. Antoine? Cela a-t-il été fait?

Vous parlez également du rôle des Ministres de la Santé. Comment sont-ils impliqués? Vous évoquez un système d'alerte par SMS, quelles en sont les modalités opérationnelles? Sera-t-il opérationnel cet hiver? Avez-vous pris contact avec un opérateur de télécommunication? Selon quelles modalités peut-on s'inscrire à ce système? Quel est le coût de cette opération SMS pour le citoyen, et pour le budget régional?

Dans les communes, vous évoquez dans votre communiqué des mesures de limitation de la circulation, voire l'interdiction du trafic de transit des camions ou de la circulation. Que doit-on lire derrière «limitation de la circulation voire interdiction»? Qui sera responsable, sur le terrain, d'appliquer les mesures par rapport à la circulation et quelles en seront les sanctions pour en garantir le respect? Avez-vous eu des contacts avec les zones de polices, le Parquet? Quel accueil les zones de police et le Parquet ont-ils réservé par rapport à ces mesures?

Quand l'entrée en vigueur d'un éventuel plan en concertation avec les autres régions est-t-elle prévue?

Enfin, je relève que les communes doivent déposer un plan d'action. Sous quelle forme? Avec quel niveau de contrainte?

Votre communication me laisse penser que vous travaillez définitivement comme quelqu'un qui adore les effets d'annonce. Même en fin de législature, vous ne semblez pas retenir les leçons et continuez à vous improviser gestionnaire dans un champ d'actions dont vous ne maîtrisez ni l'étendue, ni le fond, ni les modes opératoires.

En cas de pic, je suis vraiment intéressé de voir sur quel bouton vous allez pousser pour que la population automobilisée soit informée de la nature des mesures contraignantes prises, pour que la police en garantisse l'application et pour que les infractions soient sanctionnées. Sans doute allez-vous demander à votre Chef de cabinet d'adresser un SMS aux Gouverneurs de provinces ou aux automobilistes.

Je ne peux que souscrire à une coordination concernant les pics de pollution, mais je m'interroge sur l'opérationnalité de ce plan.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je commencerai par vous citer: «Le nouveau plan d'action contre les pics de pollution sonne enfin la fin des situations surréalistes du passé». Il était effectivement temps que des mesures concrètes et efficaces soient prises afin d'éviter à l'avenir de semer pagaille et panique en cas de pics de particules fines.

Cependant, je souhaiterais obtenir quelques précisions quant à ce nouveau plan d'action.

Celui-ci prévoit notamment trois seuils d'alerte. À quoi correspondent ces seuils et quelles sont les différentes phases prévues pour chaque seuil? Qu'est-ce qui va changer pour les citoyens? Que reste-t-il à finaliser avant l'application du plan? Qu'englobe ce plan en terme de mesures? Quel est le budget nécessaire à la mise en place du système d'alerte: coût des panneaux, envoi des SM...)? Est-il également question d'assurer une coordination avec le Ministre Daerden?

Tous les citoyens pourront être avertis gratuitement par SMS sur base d'une inscription préalable? Où peuvent-ils s'inscrire? Par quel biais seront-ils avertis de ce service? À partir de quand?

Il est également question de fermer et d'ouvrir les panneaux «90 km/h» en cas de nécessité. Qui sera chargé de cette mission? Combien de panneaux ont déjà été installés? D'autres sont-ils prévus?

Les particules fines voyagent. Du coup, une cohésion entre les Régions est donc nécessaire. Je pense d'ailleurs qu'un accord entre les trois Régions wallonne, flamande et bruxelloise a pu être dégagé afin d'uniformiser les procédures. Comment fonctionnera la coordination avec la Flandre et Bruxelles? Quel sera le mode opératoire?

Dans votre réponse à une question écrite, vous aviez évoqué l'installation de nouveaux analyseurs des concentrations de poussières fines dans l'air. Quinze nouveaux appareils devaient être installés, de sorte que chaque station télémétrique serait ainsi équipée de ces analyseurs. Ces appareils ont-ils été mis en place?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est un sujet très sensible. Nous voulons travailler sur le long terme en matière de réduction des particules fines. Des permis ont été revus et corrigés dans la région de Charleroi et de Liège. Je peux vous en donner la liste.

Les questions que vous vous posez se trouvent dans le plan que j'ai le plaisir de vous remettre en séance. Ce plan a été approuvé par le Gouvernement wallon les 17 juillet et 2 octobre de cette année.

Que prévoit ce plan en termes d'actions, pour lutter contre les particules fines? Il prévoit trois seuils d'alerte et des mesures dans quatre domaines spécifiques.

Les seuils d'alerte correspondent à trois niveaux de concentrations moyennes en poussières fines, mesurées en temps réel par nos stations de mesures réparties sur l'ensemble du territoire de la Région.

Le seuil de 70 ug/m³ est uniforme entre les trois Régions du pays, et présente un maximum de cohérence par rapport aux objectifs européens, lesquels sont fixés à 50 ug/m³ en moyenne par 24 heures, donc à court terme, avec la possibilité de 35 jours de dépassement, ce qui nous place dans un horizon moyen proche de 70 ug/m³.

De la sorte, sur base d'une concentration moyenne de 70 ug/m³, en 2006, on a eu trois épisodes de quatre jours chacun, et en 2007, deux épisodes de quatre jours. Les deux autres seuils de 100 ug/m³ et 200 ug/m³ correspondent à des niveaux de gravité croissants pour la santé, et sont assortis de mesures complémentaires aux mesures de base.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je ne vous demande pas de détailler les différents critères de mesures, mais de me parler des moyens dégagés pour mettre en oeuvre ce plan.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais y venir. C'est une bonne nouvelle, les seuils sont communs aux trois Régions du pays. Je sais que vous êtes un franc tireur mais n'allez pas critiquer Mme Huytebroek, elle a bien travaillé.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je n'ai pas dit cela, ce sont de bons seuils, mais ce qui m'intéresse c'est la mise en oeuvre du plan.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Concernant les industries, qui représentent 65% des émissions, les mesures sont prises entreprise par entreprise. Elles concernent la diminution des émissions des industries «EPRTR» dans les zones de Charleroi et de Liège-Engis.

Une gradation des mesures est prévue en fonction de la gravité de l'épisode de pollution.

Le seuil 1 comporte des mesures qui consistent en des «adaptations», par exemple, des modifications de planning pour reporter certaines opérations de quelques heures, voire de quelques jours avec un objectif de réduction des émissions de 10%.

Les mesures du seuil 2 concernent par exemple des limitations de production ou l'arrêt de processus de production avec un objectif de réduction des émissions de 25%.

Au seuil 3, des arrêts de production ou de processus de production qui ne doivent pas fonctionner 24 heures sur 24 sont décidés avec un objectif de réduction des émissions de 50%.

Les plans doivent être communiqués à l'administration pour le 31 octobre 2008.

Concernant le transport routier, le plan d'action prévoit une limitation à 90km/h sur les axes autoroutiers wallons au 1er seuil d'alerte.

Dès à présent, des panneaux combinés «vitesse maximale 90km/h» sont installés sur la dorsale wallonne, les accès vers les centres urbains de l'E42 et le ring de Charleroi.

En temps normal, les panneaux sont pliés en deux et sont donc invisibles pour les usagers. Lors des alertes, des équipes ouvrent les panneaux pour les rendre visibles.

Un accord a été trouvé avec les Régions flamande et bruxelloise afin d'étendre la mesure de limitation à 90km/h sur l'ensemble des axes autoroutiers du territoire belge.

Par ailleurs, des mesures complémentaires sont activées lors des dépassements des seuils 2 et 3. Elles concernent la gratuité et/ou l'augmentation de l'offre de transports en commun au niveau local, éventuellement en réponse à une limitation des transports individuels.

Par rapport au chauffage des bâtiments publics, au seuil 2, la température est limitée à maximum 20° dans les bâtiments publics régionaux.

C'est principalement en matière d'information au public et de limitation de la circulation que les communes sont appelées à intervenir, essentiellement dans les grandes agglomérations. Ces actions sont coordonnées par les Gouverneurs des provinces que j'ai sollicités.

Ces plans prévoient les mesures suivantes, proportionnées en fonction des différents seuils de pollution.

Chaque commune déposera un plan d'action en fonction des 3 seuils.

Ce plan a une valeur médiate de légalité: il s'impose aux autorités concernées et vise à les coordonner. C'est en quelque sorte une circulaire générale visant à coordonner des mesures prises à des niveaux différents. Ce n'est donc pas un «plan» au sens de la directive plan et programme.

Les citoyens seront sensibilisés aux risques pour sa santé, et des mesures de prévention leur seront proposées, ainsi qu'une incitation à un comportement responsable et civique dans la diminution de l'accumulation de polluants: diminution du chauffage, diminution de l'utilisation de la voiture, etc.

La mise en œuvre du plan nécessite les finalisations suivantes: les plans d'action locaux, communaux. Deux réunions se sont tenues avec les Gouverneurs, les 7 mars et 4 avril derniers, pour fixer la procédure d'information en cas d'alerte. Cette procédure figure dans le plan. Je reçois les Gouverneurs le 20 octobre à 14 heures pour prendre connaissance des projets de plan d'actions locaux qu'ils auront établis avec leurs communes.

Concernant le coût des mesures, pour les panneaux, il y a lieu de prendre les renseignements auprès du MET. La première vague de panneaux — info de mars 2008 — faisait état de 330 panneaux à 500 euros par panneau, soit 165.000 euros, et le coût d'une opération ouverture/fermeture était estimé à 25.000 euros. Les panneaux autoroutiers sont installés et l'organisation des équipes chargées de l'ouverture/fermeture de ceux-ci est organisée de longue date par le MET.

Toutefois, une démarche au niveau du Fédéral est en cours pour convenir de modalités uniformes plus adaptées et moins onéreuses.

En ce qui concerne le réseau de mesure, 2,5 millions d'euros sont prévus sur trois ans depuis 2007 pour la finalisation du réseau. En sus, 750.000 euros ont été versés à l'ISSeP pour l'acquisition, en 2008, de huit nouvelles stations mobiles.

La procédure de déclenchement d'alerte et les mesures de limitations de vitesses ont été définies en parfaite coordination avec le Ministre Daerden et avec les deux autres Régions.

Le plan a été approuvé par le Gouvernement, et donc par le Ministre de la Mobilité, mon Collègue André Antoine. Celui-ci n'a pas hésité une seconde à accorder la gratuité des transports lors du pic de pollution du mois de décembre dernier à Charleroi.

Les Ministres de la Santé font intégralement partie de la procédure. CELINE les informe au même titre que le Ministre de l'Environnement. Les Ministres de la Santé préviennent les inspecteurs provinciaux de l'hygiène, qui eux-même préviennent les médecins et les acteurs de la santé.

Un protocole a été conclu le 20 juin 2008 en Conférence interministérielle environnement, entre les trois Régions du pays et CELINE, pour coordonner l'information et le suivi en cas d'épisode de pollution. Grâce à ce protocole, les bases de déclenchement d'épisodes globaux sont identiques entre les Régions. CELINE est chargée de la prévision, du suivi de la pollution et de certains relais de l'information durant toute la durée de l'épisode.

Pour ce qui concerne le service d'information de la population par SMS, ce service est entièrement gratuit pour le citoyen et le coût pour le budget régional sera fonction du nombre d'inscrits, ainsi que de l'occurrence et de la durée des épisodes, au prix unitaire habituel de l'envoi d'un SMS.

Le service SMS est déjà opérationnel. Il s'agit d'une procédure entièrement automatisée qui envoie un message SMS ciblé selon différentes catégories de destinataires reprises dans un listing. Le citoyen pourra s'inscrire gratuitement à ce service à partir du mois de novembre. L'inscription se fait au départ de site internet de la Région wallonne dédié à l'air (<http://air.wallonie.be/>).

Il permettra, sur base d'une activation volontaire effectuée par le coordinateur régional, de transmettre le message d'alerte aux acteurs du plan et aux citoyens inscrits, et de renvoyer vers la page internet spécifique pour des informations complémentaires.

À côté des douze analyseurs existants, quinze nouveaux analyseurs ont été installés au printemps 2008 et sont fonctionnels depuis lors.

Mon intention est de préparer un test grandeur nature afin de voir si la corrdination fonctionne correctement.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Vous ne m'avez rien expliqué à propos des moyens prévus et d'un échéancier concret.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Tout cela ne servira à rien si vous maintenez le projet du nouveau tronçon autoroutier. Une fois encore, vous êtes en totale contradiction.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Nous reviendrons sur ce sujet au mois de décembre pour voir si le plan est correctement coordonné.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre m'a indiqué qu'il ne répondrait pas à ma dernière interpellation sur les ondes électromagnétiques émises par les GSM car cela ne relève pas de sa compétence. Je retire donc cette interpellation. Les télécommunications, cela concerne la santé, l'urbanisme, mais aussi l'environnement.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous ai déjà répondu sur ce sujet il y a plusieurs mois. Ce dossier concerne effectivement la santé, l'urbanisme et l'environnement. Nous avons décidé qu'un seul Ministre serait responsable pour répondre afin d'éviter de se renvoyer la balle. Le Ministre Antoine annonçait une étude avec inter-environnement Wallonie. Je suis tout à fait dans cette ligne, un seul Ministre répond. Je n'ai pas de problème à ce qu'il y ait un aspect commun sur ce sujet au niveau de nos Commissions.

M. le Président. – Je prends acte que M. Wesphael retire son interpellation portant sur «la politique de la Région wallonne à propos des ondes électromagnétiques émises par les systèmes de télécommunications».

Comme Président de cette commission, je m'associe à la réponse du Ministre Lutgen. Je ne tiens pas à porter seul la responsabilité de la non organisation d'un débat sur ce sujet qui pourrait être commun à plusieurs commissions.

L'interpellation de M. Wesphael sur «l'existence d'une pollution au PCB sur le site des Tuileries d'Hennuyères à Braine-le-Comte» est retirée.

La question orale de M. Bracaval sur «la problématique des corbeaux freux» est transformée en question écrite.

Les questions orales de M. Dardenne sur «la campagne de promotion en vue d'augmenter la consommation intérieure et les exportations de viande bovine» et sur «le dépérissement des abeilles» sont transformées en questions écrites.

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures avec les questions orales.

- *La séance est suspendue à 12 heures 40 minutes.*

- *La séance est reprise à 14 heures 14 minutes, sous la présidence de M. Claude Ancion, Doyen d'âge.*

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA POLITIQUE DE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES»

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je me permets de revenir vers vous dans le cadre du dossier de financement de la politique de promotion des produits agricoles.

L'importance de la promotion des produits agricoles n'est plus à démontrer. Elle doit jouer un double rôle : tant un rôle d'information à l'égard du consommateur, qu'un rôle de valorisation des produits issus du secteur agricole en général.

Bien qu'une campagne de promotion du BBB ait été organisée ces derniers mois via le canal des multimédias notamment, nous devons réaliser un travail de fond quand aux structures existantes.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je souhaiterais m'attarder sur le financement de l'APAQ-W. À la question suivante, lors d'une intervention écrite, vous m'avez précisé, en date du 12 août de cette année, ne pas disposer de l'ensemble des renseignements nécessaires pour répondre de manière précise et circonstanciée. J'espère que vous serez plus loquace aujourd'hui.

Lors de l'établissement du budget 2008, vous avez usé du subterfuge du «cavalier budgétaire» afin de prolonger le mécanisme actuel de financement. J'ai déjà, à plusieurs reprises, marqué mon désaccord avec cette pratique. Par la présente question, je souhaite simplement que vous nous fassiez un état des lieux de la situation ainsi que de la solution préconisée afin que cette situation ne soit pas reconduite lors de l'établissement du budget 2009. Dans ce dossier, avez-vous un agenda clair et précis à nous présenter?

Je souhaite également revenir sur la promotion du BBB. Est-il vrai, Monsieur le Ministre, que les dégustations de cette viande, prévues dans les grandes surfaces, ont été arrêtées? Si cela s'avère exact, quel en est le motif? N'est-ce pas cette approche concrète envers le consommateur qui doit retenir la plus vive attention dans le cadre de la promotion? D'autres mesures sont-elles préconisées? Si tel est le cas, pouvez-vous nous présenter un agenda?

En outre, dès le début de cette législature, vous avez fait part de votre volonté de «réformer» les structures qui encadrent la promotion des produits wallons. Pouvez-vous nous informer de l'état d'avancement de ce projet? Cette grande réforme est-elle toujours d'actualité? Si tel est le cas, avez-vous des mesures concrètes à nous soumettre?

Je souhaite également vous entendre sur le fait qu'en 2008, aucun plan stratégique n'a été réalisé contrairement à ce que prévoit l'arrêté relatif à l'APAQ-W. Quelle en est la justification? Cette situation sera-t-elle reconduite en 2009? En outre, les producteurs n'ont aucune information sur les budgets de l'APAQ-W : cotisations qui rentrent, financement public, moyens qui sortent. Cette situation est-elle vouée à demeurer en l'état ou une transparence accrue pour le secteur est-elle à l'ordre du jour?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Comprenez mon «malaise» à vous répondre, considérant vos liens avec le Directeur général de l'APAQ-W. C'est à lui d'établir des plans.

Considérant la crise au niveau agricole, la promotion est plus que jamais importante.

Concernant le mécanisme, celui-ci a été mis en place sur base de la réglementation de 1994 et a été prolongé en 2002 avant d'être prorogé jusqu'à la fin 2008. Je proposerai au Gouvernement de réitérer ce fait et présenterai un mécanisme complet. Il convient de savoir que le mécanisme est privé suivant un principe 60-40 et que l'ensemble des acteurs sont d'accord avec celui-ci pour autant qu'ils en retirent un *return*.

Au niveau de la promotion du Blanc Bleu Belge, nous avons lancé une campagne importante de promotion pour un montant de 900.000 euros. Celle-ci est en cours. Les principaux acteurs y sont liés. La dégustation de Blanc Bleu Belge en grande surface n'est pas arrêtée et est toujours en cours. Toutefois, celle-ci ne rencontre pas le succès escompté. J'ai demandé à l'APAQ-W de veiller à l'association des bouchers dans ce projet. Je crois qu'on pourra le prolonger. Notre objectif est de poursuivre et d'accentuer la promotion du Blanc Bleu Belge dans notre Région.

Le secteur cotise. Il est donc normal qu'il reçoive une information des actions générales menées. Je demande donc, sans succès depuis plusieurs années, mais dorénavant je prendrai des sanctions au besoin, que les agriculteurs et les autres cotisants reçoivent une information complète des actions menées grâce à leurs cotisations.

J'ai entrepris de m'enquérir auprès de chaque conseil de filière de leur évaluation et de l'intérêt qu'ils attachent au système.

Sur ces bases, je proposerai un projet d'adaptation du décret. Il convient de tenir compte de l'enseignement passé.

Je tiens à rappeler que j'ai mené des actions dès mon entrée en fonction. À l'époque, 60 à 70% du budget étaient uniquement alloués à Eqwalis. On utilisait donc 60% du fond pour 2% du secteur, ce qui provoquait la grogne.

Le plan stratégique échoit pleinement à la responsabilité de l'Agence. J'ai donc demandé au Directeur général de l'APAQ-W de rendre un plan stratégique.

Il convient de définir une politique générale. Les attentes et besoins de la filière ne cadraient pas avec la réalité de qualité différenciée.

Chaque euro doit être évalué au niveau de la promotion avec un axe sur l'exportation. En effet, nous sommes bloqués sur certains marchés du fait de la non vaccination de certaines de nos têtes de bétail. Je pense ici aux marchés italien et espagnol.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je vous remercie pour vos réponses, même si j'ai bien compris votre manière d'orienter celles-ci. Ma question se rattachait au cavalier budgétaire, au problème de l'APAQ-W et de l'OPW et vous avez orienté votre réponse vers le Directeur général de l'APAQ-W. Je me rends compte que vous avez orienté votre réponse de manière un peu « vicieuse » alors que derrière vous, vos placards sont bondés de dossiers.

Il y a quatre ans que vous êtes en place. Vous auriez pu prendre ce dossier à bras-le-corps. Vous aviez annoncé une réforme et aujourd'hui, vous ne semblez toujours pas prêt à la mener.

Par rapport à la promotion des produits wallons et plus particulièrement du Bleu Blanc Belge, il est vrai qu'un campagne se fait voir et a un écho. Je pense qu'il n'y a rien à dire au Directeur général.

Par rapport au décret, à l'OPW et à votre DPR, nous n'avons rien vu évoluer.

Enfin, il y a un comité de concertation une fois par an. L'an passé, personne du Cabinet Lutgen n'était présent, ce qui montre l'intérêt que vous montrez à ce dossier.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LES RELATIONS ENTRE LE MONDE AGRICOLE ET LA GRANDE DISTRIBUTION»

M. Edmund Stoffels (PS). – Lors de la foire agricole à Herve-Battice, vous avez rencontré une délégation d'agriculteurs pour discuter avec eux de la crise actuelle du lait, réunion que vous auriez qualifié de constructive.

Je pense qu'il est important, dans le contexte actuel, de rencontrer les agriculteurs sur le terrain afin de mieux appréhender leurs problèmes.

Selon les échos dans la presse, vous auriez ciblé essentiellement la grande distribution. Je cite: «Les agriculteurs et les laiteries jouent le jeu. On possède des données chiffrées. Par contre, au niveau de la grande distribution, à l'exception de deux à trois enseignes, tout le monde refuse de donner le moindre chiffre. Le secteur se réfugie derrière ses propres coûts, ses propres frais et une certaine confidentialité pour expliquer une telle attitude.» Pour démarrer la discussion, on doit dire que le climat n'était pas trop constructif au démarrage.

Entre-temps, les agriculteurs du Luxembourg ont bloqué diverses enseignes le week-end début septembre. La FWA annonce qu'il va y avoir d'autres actions dont le calendrier n'est pas encore fixé mais qui pourraient toucher d'autres provinces. Sera-ce la grogne ou la grève généralisée?

Les producteurs réclament un prix de 40 cents par litre de lait. En deçà, le prix n'est plus à même de couvrir les frais de production et de permettre au producteur de mener une vie correcte.

Selon la presse, une réunion de la dernière chance a été prévue pour les 18-19 septembre, réunion de la dernière chance pour sortir de l'impasse.

Il s'agit évidemment d'une réunion entre producteurs, laiteries et commerçants. Quel est l'état de cette question? Quelles sont les marges du pouvoir politique?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je n'ai pas été convié à la réunion du 17 septembre dernier et qui concernait la création de folders sur les produits agricoles. Celle-ci a été réalisée par l'APAQ-W. La Fédération wallonne de l'agriculture a pris le relais, ainsi que certains groupes de la FEDIS.

Il est à noter que certaines enseignes ont peu ou beaucoup de respect pour l'agriculture.

Je regrette qu'autant de temps ait été nécessaire pour avancer en la matière.

Le 15 septembre, j'ai réuni la FEDIS quant à la problématique de la viande et du lait. J'ai vivement encouragé la reprise d'un dialogue concret ainsi qu'une concrétisation des relations.

Reste un point important quant aux marges pour le producteur et le consommateur. J'ai mis en place différents groupes de travail afin de recueillir l'avis de tous les acteurs et notamment celui des abattoirs. Il importe que tout le monde joue le jeu de la transparence. De même, avoir un réel observatoire des prix dans notre pays est important. Je suis content que le Fédéral ait pris le relai de ce dossier. Ce principe, il faut le défendre bec et ongles.

Lors de la réunion du 15 septembre, nous avons convenu de tous les aspects de promotion. Il est essentiel que les trois groupes de travail continuent leur mission pour examiner les marges bénéficiaires. Il importe de réfléchir et d'agir sur:

- l'aide agricole au travers de différents éléments;
- la place de la FWA, de la FEDIS et de l'Observatoire général des prix;
- les efforts de transparence pour toute la filière.

Je suis pour une transparence complète à l'égard des consommateurs. Nous l'avons mise en place pour la viande. Ainsi, chaque abattoir peut suivre sa propre carcasse pour en connaître la valorisation.

M. Edmund Stoffels (PS). – Je prends acte de votre réponse. J'attends le rapport que vous avez annoncé. J'espère qu'il sera transmis rapidement à la connaissance du Parlement.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «L'ENQUÊTE PUBLIQUE ORGANISÉE DANS LE CADRE DES PLANS DE GESTION PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE»

M. Willy Borsus (MR). – L'application de la Directive cadre sur l'eau nécessite la mise en oeuvre de plans de gestion par bassin hydrographique. Ceux-ci sont soumis à enquête publique depuis le 15 juin jusqu'au 15 décembre.

Or, les informations figurant sur le site Internet auquel renvoie l'enquête sont incomplètes voire manquantes.

On y apprend que les plans de gestion sont susceptibles d'être modifiés en cours d'enquête et que les objectifs environnementaux seront «mis en ligne dès que possible». On peut aussi découvrir que l'onglet «consultation du public» ne renvoie pas du tout aux plans de gestion mais à une problématique liée plus généralement aux questions relatives à l'eau.

Depuis le début de l'enquête publique, l'avis des gens est donc sollicité sur des informations manquantes ou lacunaires.

Enfin, aucun élément ne figure sur le site quant aux exemptions / dérogations prévues pour les masses d'eau qui n'atteindraient pas le bon état requis par la Directive européenne.

Puis-je vous demander, Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de cette situation? Quand les éléments mis à disposition des citoyens seront-ils complétés?

L'enquête publique ne me semble pas complètement documentée.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Cette deuxième consultation publique concerne les mesures-type dans le cadre du plan de gestion. Quatre plans seront soumis au Gouvernement wallon, généraux et particuliers. Ils seront soumis lors d'une troisième consultation en 2009.

J'ai choisi d'investir au niveau public. Comparativement à l'Agence flamande et à l'Artois-Picardie, nous entrons dans quelque chose de semblable.

À Mexico, nous avons vu ce qui se fait et les différents éléments proposés. Nous allons donc essayer qu'un maximum de citoyens participent à nos projets.

Vous parlez de l'onglet «consultation du public» mais il existe un autre onglet «plan de gestion et programme de mesures» qui renvoie bien au contenu des programmes.

Le point n° 5 des objectifs environnementaux n'est pas encore en ligne. Pour cela, il faut une décision du Gouvernement qui est liée à la directive européenne.

Nous respectons bien les échéanciers concernant la directive cadre sur l'eau.

M. Willy Borsus (MR). – Je vous remercie pour vos précisions concernant le site Internet.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME ET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR «LE REMPLACEMENT DES CANALISATIONS EN PLOMB»

M. Willy Borsus (MR). – Actuellement, la valeur paramétrique à respecter pour le plomb est de 25 microgrammes par litre d'eau. En 2003, elle était encore de 50 ug/l. Afin de se conformer à la Directive européenne relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, cette valeur devra être abaissée à 10 ug d'ici la fin 2013.

Les États membres doivent prendre les mesures nécessaires pour garantir que la qualité des eaux destinées à la consommation soit conforme à la directive n° 98/83/CE au plus tard fin 2013 pour la teneur en plomb.

Monsieur le Ministre, dispose-t-on d'un état d'avancement mis à jour pour ce qui concerne le respect des teneurs en plomb? Les différentes analyses menées régulièrement montrent-elles que la situation s'améliore? La Wallonie sera-t-elle en mesure de respecter cette échéance de 2013?

La SWDE a prévu dans son budget 2008 que 13,5 millions d'euros seront consacrés au remplacement des raccordements en plomb, principalement dans les bassins de la Senne-Dyle-Gette, Sambre, Escaut-Lys-Dendre et Haine.

Mais peu d'autres distributeurs semblent avoir annoncé clairement des chiffres quant aux investissements nécessaires sur son réseau. M. le Ministre peut-il nous dire si un état des lieux global existe pour la Région Wallonne?

Il y a près de 60 distributeurs d'eau en Région Wallonne, combien sont en mesure de se conformer à la nouvelle norme pour ce qui concerne le plomb? Par ailleurs, quel est le pouvoir d'action de la Région face à des distributeurs qui négligeraient des investissements pour le remplacement des canalisations en plomb?

Enfin, on sait que le problème du plomb dans l'eau ne s'arrête pas au compteur, mais que des habitations anciennes sont encore équipées, en interne, de canalisations vétustes en plomb. Il n'existe pour l'heure pas de primes ou d'incitants spécifiques pour le remplacement des canalisations internes.

Cependant, dans le cadre de la prime à la réhabilitation en faveur des propriétaires, la Région wallonne peut intervenir dans le coût du remplacement des conduites intérieures. En effet, l'amenée d'eau potable dans la cuisine fait partie des catégories de travaux donnant droit, sous certaines conditions, à la prime.

Cette mesure rencontre-t-elle un succès? Combien de primes ont été accordées dans ce cadre?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, en son nom et au nom de **M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pour l'instant, avec une valeur paramétrique à respecter de 25 microgrammes par litre d'eau, les résultats pour 2007 sont un taux de non conformité de 0,5%.

La directive européenne impose une obligation de résultats pour la fin 2013 de 10 microgrammes par litre d'eau. Il faut dès lors impérativement remplacer les parties en plomb des canalisations d'eau.

J'ai sensibilisé tous les producteurs d'eau à cette problématique. Ils ont prévu des programmes d'investissement. Des sanctions seront prévues s'ils ne respectent pas les objectifs fixés. Ces sanctions figurent dans le Code de l'eau.

- M. Robert Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel à 14 heures 51 minutes.

Le Ministre Antoine vous informe, par ailleurs, que pour les dossiers introduits depuis le 1^{er} janvier 2002, 335 primes ont été octroyées pour des travaux d'installation d'eau potable dans les cuisines.

Nous n'avons pas d'inventaire exhaustif de la réalité sur le terrain.

Je ne suis pas inquiet car les grands opérateurs ont réalisé des investissements importants.

Cependant, dans les régies autonomes, dans les régies communales, on constate parfois des difficultés. Sans faire de polémique, il y a eu à Wavre une absence d'investissements relatifs aux remplacements des canalisations pendant des années. Les citoyens payaient une facture moins élevée, mais ils connaîtront aujourd'hui une facture plus «salée». D'autres communes sont concernées.

Il est vrai que nous devons passer à une valeur de 10 microgrammes par litre d'eau. C'est un vrai enjeu de santé mais aussi un enjeu économique pour la Région wallonne. Nous y veillerons tous ensemble.

M. Willy Borsus (MR). – J'en conclus que pour l'essentiel la norme actuelle est respectée, mais vous n'avez pas d'inventaire précis au niveau de l'administration. Nous devrions pouvoir bénéficier d'un *reporting*. Nous serons confrontés à l'échéance 2013 et l'ampleur des travaux sera alors difficilement gérable en une seule fois.

Je m'étonne qu'il n'y ait eu que 335 primes sur six ans.

Combien y a-t-il de canalisations à remplacer en Région wallonne?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je le demanderai à mon excellent collègue Monsieur Antoine, dès demain.

QUESTION ORALE DE M. ANCIEN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «L'EXPLOITATION D'UN CHENIL EN ZONE AGRICOLE»

M. Claude Ancion (MR). – Dans toutes les zones sauf la zone d'habitat, l'exploitation d'un chenil nécessite un permis d'environnement :

- de classe 3 pour la détention de plus de 4 animaux et moins de 10 ;
- de classe 2 pour la détention de 10 animaux et plus .

Ne sont visés que les chiens de plus de 8 semaines et tout autre animal ayant atteint l'âge de la reproduction.

Lorsque le chenil est situé dans un bâtiment qui est une ancienne ferme datant du 19^{ème} siècle située en zone agricole, le permis d'environnement peut-il être obtenu?

Un autre cas de figure : cette même exploitation introduit un permis unique pour régulariser la construction de boxes de chevaux et obtenir le permis d'environnement pour l'élevage de chevaux, quelques dizaines de poules et 20 chiens qui sont détenus dans ce même bâtiment du 19^{ème} siècle. Le permis unique peut-il être délivré?

Ces particularités d'application du Code de l'environnement méritent quelques précisions pour lesquelles je serais heureux d'écouter votre réponse.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Un permis d'environnement peut être délivré quand les effets nuisibles sur l'environnement sont réduits. Il faut également respecter le plan d'aménagement. Dans le cas de chenils, des nuisances sonores sont régulièrement évoquées lors de l'enquête publique. L'exploitant doit respecter l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002.

Des conditions particulières peuvent aussi être définies par l'autorité compétente.

L'avis de la DGO4 est requis pour chaque instruction de demande de permis d'environnement en instance comme en recours.

En l'occurrence, les considérations en matière d'aménagement du territoire énoncées dans votre question, de même que le dossier de permis unique, relèvent de la compétence du Ministre Antoine, compétent en matière de développement territorial.

Vous pourriez éventuellement donner davantage d'informations sur le cas que vous évoquez. Je pourrais faire le lien entre vous et le Ministre Antoine qui pourra alors vous répondre avec précision.

J'ai pu voir des permis en matière de chenils et je peux vous dire qu'ils font partie du top en terme de pétition.

M. Claude Ancion (MR). – Je vous donnerai à l'occasion des renseignements complémentaires. Il s'agit d'un ancien bâtiment en pleine campagne où il y a des Jack Russel.

En matière d'aménagement du territoire, il pourrait y avoir une confusion et l'on pourrait se dire qu'il s'agit

d'une demande qui correspond à l'installation d'un chenil en zone agricole. Ce n'est pas repris dans le CWATUP. Cela peut poser problème pour obtenir le permis d'environnement.

QUESTION ORALE DE M. ANCION À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA DIFFICILE MISE AUX NORMES DE CERTAINES EXPLOITATIONS AGRICOLES»

M. Claude Ancion (MR). – Dans le cadre de la mise aux normes des exploitations agricoles, certains cas particuliers d'urbanisme peuvent se présenter. Par exemple, la construction d'une fumière couverte à l'arrière d'une étable existant.

Si la situation des lieux impose le débordement de cette nouvelle construction en dehors de la zone agricole pour se trouver +/- à 30% en zone forestière au plan de secteur, quelle peut être la réponse du Ministre de l'Agriculture face à un refus de permis d'urbanisme?

L'article 36 du CWATUPe stipule que «la zone forestière est destinée à la sylviculture et à la conservation de l'équilibre écologique. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage.

Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation, à la première transformation du bois et à la surveillance des bois. Les refuges de chasse et pêche y sont admis pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire pour la résidence ou l'activité de commerce.

Le Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans cette zone du permis relatif aux constructions indispensables à la surveillance des bois, à leur exploitation et à la première transformation du bois, à la pisciculture et aux refuges de chasse et de pêche».

Le bâtiment projeté s'implante partiellement en zone forestière au plan de secteur; il déroge manifestement à la destination générale de cette zone telle que définie par le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine.

L'article 111, aliéna 2 du Code ne peut s'appliquer, le cas d'espèce ne répondant pas aux conditions d'application de ce mécanisme dérogatoire aux prescriptions du plan de secteur.

Si aucune solution ne peut être avancée, le cas évoqué ne devrait-il pas faire l'objet d'une modification du mécanisme dérogatoire aux prescriptions du plan de secteur? L'avenir de certaines exploitations en dépend, vous devez y être vigilant.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La mise aux normes des exploitations agricoles nécessite des permis d'urbanisme. Il faut également, auparavant, respecter les plans de secteur. Différentes dérogations au plan de secteur existent. Mon excellent collègue le ministre Antoine se fera un plaisir de vous les exposer selon différents cas.

Il faut éviter au maximum ces demandes de dérogation. Un examen plus poussé à propos de la bonne localisation peut être un gain de temps considérable.

Il serait important que vous donniez davantage d'informations sur le cas que vous évoquez. Vous le ferez, je l'imagine, hors compte rendu.

M. Claude Ancion (MR). – C'est un cas qui peut survenir à d'autres endroits. C'est important pour l'avenir de cette exploitation. Je n'en dirai pas plus pour l'instant et j'en parlerai avec votre collaborateur qui est ici présent.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA REPRÉSENTATION DES MINISTRES»

M. Willy Borsus (MR). – J'ai l'impression que vous avez anticipé les travaux de la Commission des réformes institutionnelles. J'ai été étonné de voir un député fédéral vous remplacer pour signer un plan

communal de développement de la nature dans la commune d'Anhée. Était-il normal qu'il le fasse au nom de la Région wallonne?

Quelle est la règle en la matière? Tout le monde peut-il vous représenter à partir du moment où l'on est votre ami?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pourquoi pas vous, Monsieur Borsus? Je peux comprendre votre surprise, la personne que l'on voit sur la photo, avec des lunettes, ce n'est pas moi. Son surnom, c'est «castor». C'est une espèce en voie de réapparition très envahissante, à tel point que ce jour là, ayant un empêchement de dernière minute, ce mandataire local et fédéral m'a représenté lors de cette manifestation.

Cependant, le document officiel est bien signé par mes soins.

Je remercie Maxime Prévost d'avoir accepté cette mission en toute dernière minute.

J'espère, Monsieur Borsus, avoir votre numéro de GSM dans mon répertoire pour pouvoir vous contacter dans l'optique de me représenter partout en Wallonie. Vous feriez honneur à la fonction.

M. Willy Borsus (MR). – Je suis heureux que ce collègue, échevin d'une ville moyenne puisse se libérer facilement pour vous remplacer. Il faudrait dire à toutes les personnes qui ont signé le document à Anhée, qu'elles ont signé un document qui n'était pas le bon.

Un minimum de règles en matière de représentation ne serait pas déraisonnable.

M. le Président. – La question orale de M. Fourny sur «la pollution de l'eau de distribution à Saint-Hubert» est transformée en question écrite.

QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA POLLUTION DU SAMSON»

Mme Eliane Tillieux (PS). – En juin dernier, Monsieur le Ministre, je vous interrogeais sur la pollution agricole qui avait touché le Samson, cette rivière baignant les communes de Gesves et Andenne.

Les dégâts, considérables, avaient ému toute la région. Des milliers d'alevins venaient d'être déversés dans le cours d'eau dans le cadre du projet Saumon 2000.

Au moment de poser ma question, vous n'étiez pas encore en mesure de préciser l'origine de la pollution. L'enquête était encore en cours, et l'identité du responsable encore inconnue. Avez-vous des réponses à apporter aujourd'hui?

Par ailleurs, vous aviez réclamé une analyse afin de déterminer les risques de bio-accumulation. Cette étude a-t-elle pu avoir lieu? Dans l'affirmative, quels en sont les résultats?

Enfin, concernant la gestion de la situation, vous demandiez une enquête administrative afin de déterminer comment les services avaient réagi. Quelles en sont les conclusions?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour rappel, l'unité de répression des pollutions a mené une enquête rigoureuse et a indiqué que la pollution était due à un déversement d'insecticides puissants. Elle a également déterminé l'endroit du déversement en opérant par recoupements. L'enquête est toujours en cours et des analyses chimiques sont effectuées sur l'eau et sur les poissons. Tout le dossier a été transmis au Parquet.

Concernant la gestion de la pollution, j'ai demandé à la Direction générale de l'administration d'améliorer la réactivité par rapport à ces pollutions et la coordination entre les différents acteurs. La Direction générale a pris des mesures en ce sens. Il peut arriver qu'il y ait le même jour deux ou trois cas de pollution qui surgissent. Nous avons des moyens humains limités pour y faire face. Une classification doit être réalisée pour agir par priorité.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je comprends que l'on n'aille pas plus loin car le dossier est au Parquet. Il serait normal qu'il y ait une réparation du préjudice subi. Je vous remercie pour les différentes mesures prises par l'administration afin d'améliorer la réactivité des services.

- La séance est suspendue à 15 heures 28 minutes.

- La séance est reprise à 15 heures 45, sous la présidence de Mme Fassiaux-Looten, Doyen d'âge.

QUESTION ORALE DE M. MEUREAU À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA DÉCHARGE «VÉOLIA» À BRAINE-LE-CHÂTEAU»

M. Robert Meureau (PS). – Le 1^{er} avril 1999, le Gouvernement wallon a adopté le Plan des CET qui permis de sélectionner les sites d'enfouissement de classe 2 nécessaires à la Région wallonne. Après trois années d'étude réalisées en amont par la SPAQuE entre 1996 et 1999, on a tenu compte de nombreux critères pour définir les sites adéquats comme l'estimation des volumes nécessaires, la planification de l'aménagement du territoire, la répartition des volumes au niveau régional, une approche spatiale, des études hydro-géologiques et des études socio-économiques.

Sur 44 propositions de CET de classe 2, seuls sept sites ont été retenus et ils constituent le Plan d'existence des CET en Région wallonne. Les CET actifs avant 1999 et non repris dans ce plan doivent donc stopper leur exploitation à la fin de la durée du permis.

Le CET de Braine-le-Château, géré par Veolia, faisait partie des 37 sites qui n'ont pas été retenus et arrive au terme de son permis d'exploitation en mars 2009.

Il apparaît aujourd'hui que Veolia a aménagé une cellule supplémentaire courant 2008 alors qu'elle n'est pas nécessaire pour maintenir une activité jusqu'en 2009. Cet aménagement a-t-il été dûment autorisé par la Région wallonne? N'est-ce pas un moyen ingénieux pour faire croire aux autorités qu'il existe une prétendue sous-capacité pour traiter les déchets actuels, et donc de demander une extension de son permis d'exploitation au-delà de 2009?

Par ailleurs, une cellule d'exploitation prend aujourd'hui la forme d'un dôme. Les déchets enfouis dépassent à l'évidence le volume prévu. Ce dôme n'est-il pas illégal car il constitue une augmentation de volume non autorisée par le plan des CET. Existe-t-il un permis pour ce dôme?

Le CET de Braine-le-Château est clairement un site en fin de vie. Il semble que l'exploitant vise à augmenter au maximum et à court terme le volume de déchets à enfouir dans son CET. Dans ce cas de figure, la Région wallonne ne devrait-elle pas accentuer ses contrôles afin d'éviter des déviations dans l'acceptation des déchets et d'éviter tout enfouissement de déchets dangereux ou illégaux?

Selon les règles en vigueur, l'exploitant de Braine-le-Château a l'obligation de prévoir un budget de réhabilitation pendant toute la durée d'exploitation et doit être en possession d'une somme considérable lui permettant de finaliser tous les travaux nécessaires pour la fin de l'exploitation.

Possède-t-il cette somme?

Selon le plan des CET, ce site ne peut plus prétendre à une nouvelle extension de son permis d'exploitation. Quid?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En réponse à votre question, je voudrais tout d'abord vous confirmer, pour autant que nécessaire, que j'entends bien évidemment faire respecter totalement les principes adoptés en 2007 dans cette enceinte pour la gestion des déchets.

En matière de CET plus particulièrement, vous connaissez la position claire et ferme que, dès mon entrée en fonction, j'ai défendue de manière constante, et qui a été adoptée à l'unanimité par le Gouvernement wallon.

Cette position, que j'ai déjà eu l'occasion de rappeler lors de précédentes questions parlementaires, est fondée sur une double volonté :

- en premier lieu, je veux continuer à réduire drastiquement les flux de déchets mis en CET, conformément aux principes fixés par l'Europe et traduits dans notre législation régionale, notamment dans l'arrêté de 2004 relatif aux interdictions de mise en décharge ;
- parallèlement, je veux que les quelques CET qui demeurent nécessaires soient exploités de manière irréprochable et en toute transparence, en veillant à limiter les nuisances vis-à-vis des riverains et en adoptant à leur égard une approche basée sur l'écoute et le dialogue, notamment via les comités d'accompagnement.

C'est sur base de cette volonté de transparence et de dialogue que, suite à une réunion tenue en mon Cabinet fin 2007 en présence de l'association des riverains «Pro Braine» et de l'exploitant du CET de Braine-le-Château, j'ai pris l'initiative de faire réaliser une mission de conciliation entre ces deux parties.

Cette mission a été confiée à un collège de deux experts indépendants, agréés préalablement par les deux parties.

Dans un premier temps, les experts ont examiné, tant en fait qu'en droit, les griefs formulés par les riverains, en les replaçant dans le contexte historique du dossier.

Dans ce cadre, des entretiens ont été menés non seulement avec les parties concernées, mais également avec des représentants de l'Office wallon des déchets, de la commune, de la DPE et de la DPA. Tous ces différents interlocuteurs ont pu s'exprimer totalement et librement à l'occasion de ces entretiens, ainsi que lors de l'établissement des procès-verbaux qui en ont résulté.

Les deux parties concernées ont en outre eu l'occasion de faire part de leurs commentaires et suggestions lors de la présentation d'une version provisoire du rapport final.

Le résultat de ce travail est consigné dans un rapport de médiation, transmis aux différents intervenants fin mai 2008, qui fournit un avis particulièrement bien documenté sur la situation de ce site. Les éléments qu'il contient, complétés par ceux transmis par mon Administration, permettent donc d'apporter très précisément l'ensemble des éclaircissements que vous souhaitez recevoir aujourd'hui.

Il convient tout d'abord de signaler que, suite à un arrêt du Conseil d'État rendu en 2005 et annulant un arrêté ministériel datant de 2001, l'exploitation de ce centre d'enfouissement technique est aujourd'hui couverte par le permis d'exploiter initial délivré le 27 décembre 1979 et valable trente ans à dater de sa notification, c'est-à-dire jusqu'au 18 janvier 2010.

Il est à noter que ce permis a été actualisé le 14 mai 2008 et que l'exploitation est dès lors soumise aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2003 fixant les conditions sectorielles d'exploitation de ce type d'installations ainsi qu'à des conditions particulières dédicacées. Cette décision fait l'objet d'une requête en annulation devant le Conseil d'État, mais celle-ci n'est pas suspensive.

La cellule nouvellement aménagée que vous évoquez fait partie intégrante du site initialement autorisé. Les travaux réalisés en 2008 avaient simplement pour objectif de l'équiper selon les mêmes critères techniques que ceux appliqués précédemment pour les cellules les plus récentes.

L'aménagement de cette cellule, appelée C7, a fait l'objet d'une réception et d'une approbation par le Fonctionnaire technique.

Il faut également noter que le site est repris en tant que site existant dans le plan des CET tel qu'approuvé par le Gouvernement wallon le 1^{er} avril 1999.

L'article 70 du décret relatif aux déchets, remplacé par le décret du 16 octobre 2003, dispose que les demandes relatives à des CET antérieurement autorisés, existant avant l'entrée en vigueur du plan des CET, peuvent faire l'objet de permis dans les zones où les CET étaient autorisés avant le plan des CET, sur les parcelles faisant l'objet de l'autorisation initiale, notamment pour permettre la prolongation de leur exploitation.

En ce qui concerne l'autre cellule dont vous parlez, et qui prend aujourd'hui la forme d'un dôme, la conclusion qui est explicitement reprise par les experts dans le cadre de leur mission de médiation est très claire, même si elle ne correspond pas à la thèse défendue par l'association Pro Braine: «En conclusion, le niveau final de déversement sera conforme aux prescriptions en vigueur».

Par ailleurs, il convient de remarquer que l'exploitant compte introduire une demande de permis unique visant à prolonger l'exploitation du site jusqu'en 2015, pour permettre la fin du remplissage de façon à en assurer une correcte réhabilitation. Cette demande ne vise cependant pas à augmenter le volume défini dans l'autorisation délivrée le 14 mai 2008.

Dans le cadre de cette demande de permis unique, l'exploitant a organisé récemment une réunion publique d'information. À cette occasion, je note qu'il a fait état de sa volonté de maintenir les cadences actuelles de remplissage, dans l'intérêt des riverains et cela, contrairement à la crainte que vous exprimez de le voir «augmenter au maximum et à court terme le volume des déchets à enfouir dans son CET».

En ce qui concerne les contrôles, je vous signale que la Direction de Charleroi du Département «Police et Contrôles» procède régulièrement à des contrôles inopinés sur le site, conformément à une règle qui est d'application pour tous les autres centres du même type.

Enfin, j'ai pris acte du fait que, lors de la même réunion d'information, l'exploitant a également rappelé l'engagement du Groupe Veolia:

- d'arrêter l'utilisation des CET en Belgique dans les plus brefs délais;
- de faire face à l'ensemble de ses obligations découlant de la gestion passée des CET.

À cet égard, je vous confirme que les coûts de réhabilitation et de post-gestion de ce site sont, comme prévu par le permis délivré le 14 mai 2008, couverts par une garantie bancaire de 13.711.055,30 euros, constituée au bénéfice de l'Office wallon des déchets.

M. Robert Meureau (PS). – Je remercie le Ministre pour avoir clarifié le sujet. Le permis d'exploitation n'est plus valable jusqu'en mars 2009, mais jusqu'en mai 2010.

Au travers de cette question, vous aurez compris que je n'agis pas pour le comité de riverains considérant que la problématique soulevée ne relève pas de ma zone. Il s'agit surtout de faire en sorte que chacun soit traité également.

Plus de 13 millions d'euros ont été dédiés à ce dossier. Ils existent. Ils ne sont pas virtuels.

J'attire votre attention sur la demande de prolongation du permis jusqu'en 2015. Est-ce dans l'intérêt des riverains? La réhabilitation doit se faire dans de bonnes conditions. La réponse doit être mise en place de façon tout à fait positive. Je vous remercie.

- M. Robert Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel à 15 heures 57 minutes.

QUESTION ORALE DE MME FASSIAUX-LOOTEN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE FINANCIÈRE SUR LE MONDE AGRICOLE»

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – La scène que je vais vous décrire s'est déroulée à Couvin la semaine dernière. Le mardi 7 octobre dernier, on procédait à la vente forcée, une de plus serait-on tenté de dire, d'une exploitation agricole.

Vous connaissez suffisamment la région du Sud-Hainaut. Nos exploitations représentent en moyenne 30 à 40 hectares, ce qui n'est pas évident à gérer.

Les agriculteurs de la Région ont réussi, grâce à leur sens de la solidarité, à perturber cette vente, mais une séance de rattrapage est prévue pour le 4 novembre prochain.

Monsieur le Ministre, cet exemple n'illustre que trop bien la crise qui touche le monde agricole depuis plusieurs mois, crise qui, à mon avis, ne va que s'intensifier à cause du contexte économique que nous connaissons.

La crainte est réelle de voir de nombreuses exploitations agricoles être en faillite. Ce qui se passe actuellement est révoltant. Les distributeurs se servent sur le dos des consommateurs et des agriculteurs pour augmenter leur marge bénéficiaire, mais c'est toute la structure de notre agriculture et du monde rural qui est en danger.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous interroger sur deux points.

Premièrement, pouvons-nous déjà cibler les conséquences de la crise bancaire sur le monde agricole? Envisagez-vous d'assouplir les aides aux investissements compte tenu du contexte économique global?

Deuxièmement, et là, je reviens à une thématique de fond sur laquelle nous devons tous nous mobiliser: le surendettement dans le monde agricole. Monsieur le Ministre, envisagez-vous, d'ici la fin de la législature, de mettre en place un programme de lutte contre l'endettement des agriculteurs?

Ce matin, une autre réunion a eu lieu. En effet, le monde médical est confronté à la fameuse ligne de crédit. La Région wallonne s'est engagée à réfléchir à ces crédits afin que le monde médical ne soit pas la proie d'augmentations. Ne peut-on pas imaginer ce phénomène de gel pour certaines exploitations?

Sans vouloir les accuser de tous les maux de la terre, je pense que les banquiers, surtout ceux dont la gestion agricole n'est pas le métier, ont une part de responsabilité dans ce problème et la régulation doit aussi passer par là.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il est difficile, à ce stade de la crise financière, de cibler toutes les conséquences pour le monde agricole.

Il y a eu un très beau reportage sur France 3 concernant la spéculation agricole et la capacité à nourrir la population mondiale. Les spéculateurs sont en première ligne.

Concernant l'accès au capital à risque, il est difficile de dire si cela coûtera plus cher. Il y a une diminution des taux d'intérêt, mais les garanties demandées seront sans doute plus importantes. L'assouplissement des conditions d'octroi est à l'étude. Celles-ci seront facilitées, mais il faut reconnaître que, parfois, l'octroi d'aides n'est pas opportun.

J'ai voulu concentrer les aides sur ceux qui en ont le plus besoin pour éviter une aggravation de la situation entre ceux qui reçoivent le plus et ceux qui reçoivent le moins.

Depuis la mise en oeuvre de différentes aides à l'investissement, il y a eu, pour des raisons de bonne année 2007, des records d'investissement en 2008.

Il faut pouvoir avoir un regard sur ces investissements en consultant le marché pour apporter cette expertise et cette dimension d'investissement. Le rôle doit évoluer. Je ne voudrais pas que ce soit le rôle des banques, afin d'éviter que celles-ci soient juges et partis.

Il existe un surendettement des agriculteurs. Ils peuvent faire appel à Agri-call pour restructurer une dette ou obtenir de l'aide en matière de gestion d'exploitation. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Je suis contente du développement du Ministre. Une crise frappe les plus faibles. Une réflexion est donc nécessaire. Un contrôle est nécessaire par rapport à un métier qu'il nous tient tous à coeur de défendre. Nous en parlerons sûrement.

QUESTION ORALE DE M. DELANNOIS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA POLLUTION AUX HYDROCARBURES SUR L'ESCAUT»

M. Paul-Olivier Delannois (PS). – Le 2 octobre dernier, la circulation fluviale a été interdite sur l'Escaut, à cause d'une importante pollution. Deux nappes d'hydrocarbure de 300 mètres de long, puis une troisième d'un kilomètre, se sont déplacées du port de plaisance vers l'écluse de Kain.

Tant la DPE que les pompiers de Tournai et la protection civile de Ghlin ont effectué un travail important afin de circonscrire cette pollution.

Monsieur le Ministre, mes questions seront simples.

Vos services ont-ils déjà pu identifier le ou les responsables de cette pollution? Dans un pareil cas, le principe du pollueur/payeur est-il d'application? La Région wallonne peut-elle, dans ce genre de circonstances, ester en justice contre le ou les responsables? Dispose-t-on déjà d'une évaluation sur l'impact environnemental de cette pollution?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Le jeudi 2 octobre vers 8h30, le service intervention de la zone de police du Tournaisis a avisé le DPC d'une pollution constatée sur l'Escaut au centre ville. Peu avant 9h, un inspecteur du DPC Mons avait rejoint la police locale, constatant la présence d'hydrocarbures en rive gauche du fleuve sur plusieurs centaines de mètres. Les caractéristiques du polluant ont orienté les recherches vers un rejet d'huiles usagées.

Les premières recherches ont amené les inspecteurs à remonter le chemin de halage jusqu'à hauteur de la clinique La Dorcas, point le plus en amont, où des traces de pollution étaient visibles. Les contrôles effectués dans diverses installations d'où de telles huiles auraient pu être déversées n'ont rien donné. Les recherches se sont donc poursuivies par une inspection des berges pour essayer de retrouver des traces d'un déversement sauvage effectué depuis le chemin de halage.

En l'absence de telles traces, les soupçons se sont portés sur un déversement réalisé directement depuis une péniche. Il ressort qu'un bateau ayant stationné aux abords de la clinique La Dorcas dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre aurait eu des comportements suspects et pourrait être à l'origine de la pollution dont question.

Sur cette base, un procès verbal a été dressé par la police locale en accord avec le DPC et transmis à Mme le Procureur du Roi de Tournai avec demande de continuation d'enquête à la police fluviale fédérale.

Compte tenu du type de pollution et des actions curatives entreprises, l'impact environnemental a été minimisé.

Le principe du pollueur-payeur sera bien évidemment appliqué avec vigueur.

M. Paul-Olivier Delannois (PS). – Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LE RENOUVELLEMENT DES PERMIS DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CET) DE HABAY ET LE RUISSEAU DE LA TORTRUE»

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Le 8 octobre dernier s'est clôturée l'enquête publique relative à la demande de renouvellement des permis du CET de Habay. Comme vous le savez, ce site jouxte le ruisseau de la Tortrue pour lequel toutes les précautions doivent être prises aux fins d'éviter une quelconque aggravation de la charge polluante qu'il subit.

En janvier dernier, vous aviez promis de vous intéresser à la situation de ce ruisseau. Vous avez, en particulier, promis de financer une étude globale pour identifier les différentes sources de pollution aux fins, d'une part, de mieux identifier les responsables de l'état de santé général de ce cours d'eau et d'autre part, d'en améliorer la qualité.

Se déversent dans ce ruisseau: la STEP du CET ainsi que des rejets en provenance de l'ancien et le nouveau zoning des Coeuvin, du quartier de la gare de Habay, du village de Nantimont et de diverses activités agricoles.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il de cette étude? A-t-elle abouti? Quels en sont les résultats? Quelles sont les mesures concrètes générales que vous en tirez pour améliorer la qualité de reau du ruisseau? Quelle est la part respective dans la pollution des différentes sources de rejet? Plus précisément, quel est l'impact du CET et quelles sont les conditions spécifiques auxquelles il y aurait lieu que ce dernier se soumette?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il convient de dissocier « mesure » et « charge de pollution » quant à la situation de ce cours d'eau.

Il y a eu une première phase d'investigation avec évacuation et traitement. Celle-ci s'est terminée fin juin et des informations ont été disponibles fin juillet. Il y a eu analyse sur l'établissement d'un schéma conducteur. Des conclusions seront disponibles au comité d'accompagnement au mois de novembre.

Le rejet des eaux usées et d'égouttage de la gare d'Habay sera traité moyennant la pose d'une canalisation. Ces investissements seront programmés en priorité par la SPGE. Le rejet de CET est conforme aux normes actuelles. Une pollution importante est due à un rejet agricole à Nantimont. Enfin, les mesures nécessaires ne relèvent pas de mes compétences, mais de celles de mon Collègue, le Ministre Daerden.

On relève donc différentes sources avec des degrés de pollution différents.

Pour être complet, il convient que vous soyez informés que IDELUX mène une étude à laquelle mon administration n'est pas directement liée.

En matière de rejet d'eau, j'ai revu la norme dans le cadre de permis provisoire dans les trois ans.

Différentes pêches électriques ont été réalisées dans le ruisseau par la DNF. Les dernières ont eu lieu en juin 2008. Plus de 600 poissons ont été pêchés et huit espèces étaient représentées. Les résultats sont encourageants. Même s'il reste des problèmes. Différents investissements sont prévus pour améliorer la situation tant au niveau du CET que des trois autres sources de pollution.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je vous remercie pour le travail réalisé. Pourrai-je avoir le contenu de l'étude avant sa publication en novembre prochain ?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La primeur revient au comité d'accompagnement, mais je peux vous la transmettre simultanément.

M. le Président. – Ceci clôture nos travaux.

La prochaine séance aura lieu le 4 novembre.

J'attire l'attention sur les problèmes d'imprimerie afin que des documents provenant des décisions du Gouvernement soient transmis dans les délais.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – J'attire aussi l'attention sur l'existence de déchets inutiles.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'apprécie l'évolution de Mme Dethier-Neumann. J'ai moi-même fait des efforts dans mon cabinet.

M. le Président. – La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 17 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Claude Ancion, Président
M. Willy Borsus, MR
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Paul-Olivier Delannois, PS
Mme Monika Dethier-Neumann, Écolo
Mme Françoise Fassiaux-Looten, Présidente
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Benoît Lutgen, Ministre
M. Robert Meureau, Président
M. Edmund Stoffels, PS
Mme Eliane Tillieux, PS
M. Pierre Wacquier, PS
M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIDA	Aide à l'Investissement pour le Développement de l'Agriculture
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
AWE	Association wallonne de l'élevage
BBB	Blanc Bleu Belge
CELINE	Cellule interrégionale de l'environnement
CET	Centre d'enfouissement technique
CWATUP	Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
CWATUPe	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
DNF	Division Nature & Forêts
DPA	Division de la Prévention et des Autorisations de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement du MRW
DPC	Département des polices et contrôle
DPE	Division de la Police de l'Environnement
DPR	Déclaration de Politique régionale
FEDIS	Fédération belge des Entreprises de Distribution
FIA	Fonds d'Investissement agricole
FWA	Fédération wallonne de l'Agriculture
GSM	Système global pour Communications mobiles
IDELUX	Association intercommunale pour le développement économique de la Province de Luxembourg
ISSeP	Institut scientifique de Service public
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
OPW	Office des Produits wallons
PCB	Polychlorobiphényle
RESA	Décret de Relance économique et de Simplification administrative
SMS	Short Message System
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SPGE	Société publique de Gestion de l'eau
SWDE	Société wallonne de Distribution d'Eau